

1182

7 juillet 1982

2ème Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, ("UNISPACE 82"), Vienne, 9 au 21 août 1982

Département des affaires étrangères. Proposition du 18 juin 1982 (annexe)  
 Département de l'intérieur. Co-rapport du 30 juin 1982 (adhésion)  
 Département de justice et police. Co-rapport du 30 juin 1982 (adhésion)  
 Département militaire. Co-rapport du 25 juin 1982 (adhésion)  
 Département des finances. Co-rapport du 25 juin 1982 (adhésion)  
 Département de l'économie publique. Co-rapport du 30 juin 1982 (adhésion)  
 Département des transports, des communications et de l'énergie. Co-rapport du 29 juin 1982 (adhésion)

Conformément à la proposition, le Conseil fédéral

d é c i d e :

1. Le département des affaires étrangères est autorisé à informer le Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies que le Gouvernement suisse a décidé d'accepter de se faire représenter à la Conférence "UNISPACE 82" à Vienne.
2. La délégation suisse sera composée comme suit:

Chef de la délégation: M. Edouard Brunner, ambassadeur, chef de la Direction des organisations internationales

Suppléant du chef de la délégation: M. Peter Creola, chef de la section des affaires scientifiques internationales et de l'environnement de la Direction des organisations internationales

Délégués: M. Jean-Claude Joseph, premier secrétaire d'ambassade, délégation suisse auprès de l'Agence spatiale européenne, Paris

M. Robert Steiner, collaborateur diplomatique de la Direction des organisations internationales

M. Charles Peter, adjoint scientifique de l'Office fédéral de l'éducation et de la science

M. Pier-Luigi Galli, adjoint, Planification, études et relations internationales, DG-PTT.



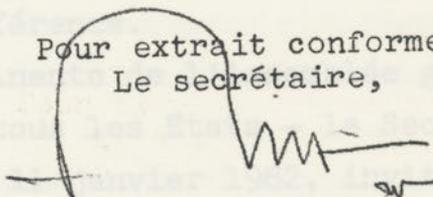
Pour le cas où des problèmes de transfert de technologie surgiraient, la délégation pourra faire appel à un représentant de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures.

3. Les commentaires qui exposent la position suisse sont approuvés; ils serviront d'instructions à la délégation suisse.
4. Le département des affaires étrangères tiendra le Conseil fédéral informé des conclusions de la Conférence "UNISPACE 82" à Vienne.
5. La Chancellerie fédérale établit les pouvoirs de la délégation suisse qui devraient être remis au département des affaires étrangères le 23 juillet au plus tard.
6. Les membres de la délégation auront droit à une indemnité journalière de fr. 130.--. Le chef de la délégation pourra recevoir une somme se montant jusqu'à fr. 15.-- par jour pour des dépenses supplémentaires en rapport avec l'exercice de sa fonction. Les indemnités des délégués seront mises à la charge des rubriques "débours" des départements dont ils dépendent.
7. La participation de 1,05 % aux frais de la conférence, qui incombent à la Suisse en tant qu'Etat non-membre de l'Organisation, sera mise à la charge de la rubrique budgétaire 201.493.08 (frais administratifs résultant de la participation suisse à des conférences ou commissions internationales) du département des affaires étrangères.

Extrait du procès-verbal:

- EDA	15	pour	exécution	avec	les	pouvoirs
- EDI	5	pour	connaissance			
- EJPD	5	"	"	"	"	"
- EMD	5	"	"	"	"	"
- EFD	7	"	"	"	"	"
- EVD	5	"	"	"	"	"
- EVED	5	"	"	"	"	"
- EFK	2	"	"	"	"	"
- FinDel	2	"	"	"	"	"

Pour extrait conforme:  
Le secrétaire,





EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT  
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN  
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

o.713.647 - SRO/dh

3003 Berne, le 18 juin 1982

Distribuée

Au Conseil fédéral

2ème Conférence des Nations Unies sur  
l'exploration et les utilisations paci-  
fiques de l'espace extra-atmosphérique,  
("UNISPACE 82"), Vienne, 9 au 21 août 1982.

1. Le 10 novembre 1978, l'Assemblée générale des Nations Unies a décidé d'accepter les recommandations du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant la convocation d'une deuxième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (résolution 33/16), appelée aussi "UNISPACE 82", et de désigner ledit comité comme comité préparatoire de la conférence. Ce dernier a achevé les travaux préparatoires lors de sa 25ème session (22 mars au 6 avril 1982) et présenté un projet de rapport de conférence très circonstancié dont les trois chapitres constitueront la base des discussions de la conférence. Conformément à la résolution pertinente de l'Assemblée générale - qui ouvre la conférence à tous les Etats - le Secrétaire général a, par sa lettre du 11 janvier 1982, invité la Suisse à participer à "UNISPACE 82".

2. La première conférence en 1968 a montré que l'exploration spatiale n'avait pas de l'intérêt que pour les grands pays, mais que ses applications pouvaient aussi avoir des effets pratiques pour l'ensemble des membres de la communauté internationale dans de nombreux domaines, tels que, par exemple, la télédétection, la météorologie, la navigation et les

télécommunications. Malgré cela, il existe aujourd'hui le sentiment que le bénéfice potentiel des activités spatiales pourrait encore être plus grand et le besoin d'analyser les implications des applications spatiales est devenu plus fort. La deuxième conférence aura pour objectif, dans une première phase, d'établir puis de discuter du bilan de l'apport spatial. Dans une deuxième phase, elle s'efforcera d'identifier les applications potentielles, puis de les promouvoir selon le principe de l'article premier du Traité de l'espace ("pour le bien et dans l'intérêt de tous les pays, quel que soit le stade de leur développement économique ou scientifique").

"UNISPACE 82" ne sera cependant pas uniquement une conférence scientifique et technologique. Conférence mondiale, elle aura surtout une dimension politique. Elle sera le forum devant lequel les pays présenteront leurs programmes spatiaux nationaux et/ou internationaux et où les implications internationales de ces derniers seront discutées. Elle devra également faire des recommandations visant à guider la coopération internationale en matière spatiale pour la prochaine décennie, en mettant notamment l'accent sur le rôle de coordination des Nations Unies tant pour la coopération spatiale proprement dite que pour l'assistance aux pays en développement.

A l'issue de ses travaux, la conférence devrait adopter le projet de rapport de conférence cité au point 1.

3. Les problèmes qui seront discutés à "UNISPACE 82" concernent également la Suisse qui a, de ce fait, tout intérêt à se faire représenter à cette rencontre universelle.

- 3 -

Le Département des affaires étrangères a régulièrement consulté les services intéressés de l'administration fédérale et a organisé, le 16 avril dernier, une réunion préparatoire comprenant également les milieux scientifiques et industriels. Ainsi étaient représentés tous ceux qui pouvaient avoir un intérêt à participer à cette conférence.

Il ressort de ces différentes consultations que :

- 1) les milieux consultés ont manifesté un grand intérêt pour cette conférence, même si parfois ils ont indiqué qu'ils étaient dans l'impossibilité d'y participer directement.
- 2) le projet de rapport de conférence a été trouvé positif et jugé de grande qualité. Il a été loué comme donnant une excellente image des problèmes actuels de l'exploration et de l'utilisation de l'espace ainsi que des idées maîtresses en la matière.
- 3) les avis exprimés et les contributions apportées par les milieux intéressés devraient être intégrés dans les instructions à la délégation.
- 4) la composition de la délégation suisse devrait se faire en fonction de l'orientation de la position suisse, la responsabilité principale relevant du Département des affaires étrangères.

Compte tenu de ce qui précède, le Département des affaires étrangères estime que la délégation suisse devrait être conduite par le chef de la Direction des organisations internationales. En outre, elle devrait être composée de deux représentants de cette direction (un suppléant du chef de la délégation; un fonctionnaire qui suivra les développements politiques et assurera la coordination), du délégué suisse auprès de l'Agence spatiale européenne à Paris, d'un représentant de l'Office fédéral de l'éducation et de la science et d'un représentant de la Direction générale de PTT. Selon les besoins, la délégation devrait pouvoir faire appel à des experts temporaires, notamment au cas où des problèmes de transferts de technologie se présenteraient.

4. La Suisse sera également représentée à l'exposition spatiale, qui se tiendra à Vienne en marge de la conférence et à laquelle participeront les entreprises intéressées des pays invités à la conférence. Les firmes suivantes : Compagnie industrielle radioélectrique CIR, Berne; Contraves, Zurich; F+W, Emmen; Mécanex, Genève; Laboratoire suisse de recherche horlogère et Oscilloquartz, Neuchâtel, réaliseront à leurs frais un stand qui donnera un bon aperçu de la technologie spatiale suisse.

5. La position de la délégation suisse devrait s'articuler autour des lignes de force suivantes :

- De manière générale, la délégation suisse s'efforcera de prendre une attitude constructive visant à favoriser la promotion des activités spatiales, de placer le débat dans un climat objectif et de l'orienter vers des questions concrètes. Elle abordera le projet de rapport sous un angle positif, tout en restant consciente que, selon toute vraisemblance, elle ne pourra pas, en tant que non-membre de l'Organisation des Nations Unies, assurer toutes les suites de la conférence.
- La délégation suisse coordonnera sa position avant et pendant la conférence avec celle des autres membres de l'Agence Spatiale Européenne (ESA). Elle s'efforcera par ailleurs de promouvoir l'entente à l'intérieur du groupe de l'Europe occidentale sans pour autant renoncer à sa liberté de manoeuvre, le droit de défendre ses propres points de vue devant rester garanti. Toutefois, jusqu'à présent, les travaux préparatoires qui se sont déroulés à l'intérieur de l'ESA ne laissent pas prévoir de difficultés dans ce domaine.
- Elle mettra l'accent sur l'importance des apports de la coopération internationale pour un petit état tel que la Suisse qui ne finance pas de programme spatial national. Au chapitre des bilans, elle postulera que la recherche spatiale

fondamentale garde une valeur intrinsèque et qu'elle devrait en principe se baser largement sur la coopération internationale.

- Elle veillera, en particulier dans les textes relatifs aux télécommunications et aux échanges commerciaux, que ne soient passés à "UNISPACE 82" des accords qui contrediraient des accords existants ou qui créeraient des précédents utilisables dans d'autres enceintes internationales. De même, elle cherchera à éviter les doubles-emplois qui sont sous-jacents dans de nombreux projets de recommandations, en particulier celles relatives à des organisations techniques spécialisées.
- La délégation pourra soutenir la limitation de la militarisation de l'espace et accepter le texte qui est proposé dans le rapport tout en admettant que certains satellites de renseignements militaires peuvent avoir un effet bénéfique en matière de sécurité.
- Pour des raisons de principe la délégation suisse soutiendra que le financement des activités nouvelles ne devrait se faire qu'à travers le budget ordinaire des Nations Unies et des fonds existants, ou alors, par des contributions volontaires aussi bien en espèces qu'en nature. Pour sa part, la Suisse s'efforcera de promouvoir l'échange de boursiers et de faciliter l'organisation de stages et de séminaires. En revanche, vu les contraintes dues à la situation financière de la Confédération, elle n'a actuellement pas l'intention de verser des contributions volontaires, ni de participer à un financement d'activités spatiales multinationales en dehors du cadre de l'Agence Spatiale Européenne ou d'autres organisations internationales existantes dont elle est membre.
- La délégation suisse pourra accepter une revalorisation de la division de l'espace de l'ONU.
- La délégation informera les services compétents de l'Administration fédérale de toute nouvelle question qui pourrait surgir et demandera le cas échéant des instructions.

6. La Commission consultative fédérale pour les affaires spatiales a, lors de sa séance plénière du 11 juin 1982, été informée des objectifs de la conférence et elle a pris connaissance des conclusions et recommandations contenues dans le projet de rapport de conférence. Elle a partagé dans son ensemble les idées contenues dans cette proposition et a jugé la position que prendra la délégation suisse comme équilibrée. Enfin, elle a proposé plusieurs amendements mineurs au texte de la position suisse dont nous avons pu tenir compte.

7. Offices fédéraux consultés :

- Office fédéral de la justice
- Office fédéral de l'éducation et de la science
- Institut suisse de météorologie
- Office fédéral des affaires économiques extérieures
- Administration fédérale des finances
- Groupement de l'armement
- Service de la radio et de la télévision, DFTCE
- Direction générale des PTT

qui se sont tous déclarés d'accord avec le libellé de cette proposition.

Vu ce qui précède, le Département fédéral des affaires étrangères a l'honneur de

p r o p o s e r :

1. Le Département fédéral des affaires étrangères est autorisé à informer le Secrétariat général de l'Organisation des Nations Unies que le Gouvernement suisse a décidé d'accepter de se faire représenter à la Conférence "UNISPACE 82" à Vienne.

2. La délégation suisse sera composée comme suit :

Chef de la délégation : - M. Edouard BRUNNER, ambassadeur, chef de la Direction des organisations internationales

Suppléant du Chef de la délégation : - M. Peter CREOLA, chef de la section des affaires scientifiques internationales et de l'environnement de la Direction des organisations internationales

Délégués :

- M. Jean-Claude JOSEPH, premier secrétaire d'ambassade, délégation suisse auprès de l'Agence spatiale européenne, Paris
- M. Robert STEINER, collaborateur diplomatique de la Direction des organisations internationales
- un représentant de l'Office fédéral de l'éducation et de la science \*
- M. Pier-Luigi GALLI, adjoint, Planification, études et relations internationales, DG-PTT.

Pour le cas où des problèmes de transfert de technologie surgiraient, la délégation pourra faire appel à un représentant de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures.

3. Les commentaires qui exposent la position suisse sont approuvés; ils serviront d'instructions à la délégation suisse.

./.

(\*) sera communiqué ultérieurement

4. Le Département des affaires étrangères tiendra le Conseil fédéral informé des conclusions de la Conférence "UNISPACE 82" à Vienne.
5. La Chancellerie fédérale établit les Pouvoirs de la délégation suisse qui devraient être remis au Département fédéral des affaires étrangères le 23 juillet au plus tard.
6. Les membres de la délégation auront droit à une indemnité journalière de Frs. 130.-. Le chef de la délégation pourra recevoir une somme se montant jusqu'à Frs. 15.- par jour pour des dépenses supplémentaires en rapport avec l'exercice de sa fonction. Les indemnités des délégués seront mises à la charge des rubriques "débours" des départements dont ils dépendent.
7. La participation de 1,05 % aux frais de la conférence, qui incombent à la Suisse en tant qu'Etat non-membre de l'Organisation, sera mise à la charge de la rubrique budgétaire 201.493.08 (frais administratifs résultant de la participation suisse à des conférences ou commissions internationales) du Département fédéral des affaires étrangères.

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES



(Pierre Aubert)

Pour rapport-joint:

- au Département de l'intérieur
- au Département des transports, des communications et de l'énergie
- au Département militaire
- au Département de l'économie publique
- au Département des finances
- au Département de justice et police

Extrait du procès-verbal

- Chancellerie fédérale pour l'établissement des Pouvoirs qui seront adressés à la Direction des organisations internationales du DFAE
- Département des affaires étrangères, en 15 exemplaires pour exécution
- Département de l'intérieur (
- Département des transports, des communications et de l'énergie ( en 5 exemplaires
- Département militaire ( pour information
- Département de l'économie publique (
- Département des finances (
- Département de justice et police (